



Dimanche 13 octobre 2013
Marc 2, 23-28

Bettina Schaller
Colmar

Les archives des ALAP contiennent une narration de Jean-Mathieu Thallinger autour de cette péricope.

« Ce n'est pas permis ».

Cette phrase, nous l'entendons peut-être depuis notre prime enfance, comme bien d'autres, dans la sphère familiale et dans la sphère sociale. « Ce n'est pas permis », « tu n'as pas le droit », « c'est pas bien », « tu vas te faire gronder », « qu'est-ce que les parents vont dire, oh là là... », « c'est défendu »...

Le permis et le pas permis. D'emblée, le conflit se passe sur le terrain de l'autorité, avec un jeu entre des protagonistes sensés avoir autorité sur d'autres : les Pharisiens ayant autorité sur la vie religieuse du peuple d'Israël ; Jésus ayant autorité sur ses disciples, auquel il est reproché un scandaleux laissez-faire (v. 24); David ayant autorité sur ses compagnons (v. 25).

Il est clair que la scène, en plein sabbat, relève de la provocation. Pourtant, ce récit ne prête le flanc à aucune posture idéologique - dans un sens ou dans un autre. D'une part, en effet, il n'est pas question pour Jésus de remettre en question l'institution du sabbat ; de dénoncer une ritualité ou un ordre religieux par principe ; la ritualité structure le temps et l'espace de l'homme, organisant un temps et un espace exceptionnels à distance du quotidien, un temps et un espace de recul, de respiration, de recentrement. Mais d'autre part, cette même ritualité ou ordre religieux a une limite : celle du risque avéré de prendre le pas sur le réel, celle d'une insensibilité à la vie du monde.

Ce que Dieu veut vraiment. La formule est massive, car après tout, comment savoir ce que Dieu veut vraiment... Jésus lui-même passe par l'exemplarité de David, roi emblématique, moyennant quoi il s'y identifie. Le récit d'1 S 21 rapporte cet épisode du don des pains d'offrande du prêtre Ahimélek à David et ses compagnons avec une grande simplicité.

Cette simplicité rend compte de ce geste comme d'une *évidence*, et non pas comme d'une transgression. Logiquement, dans la mesure où l'épisode concernant David n'est pas dans un contexte de sabbat - même si les modalités (les pains d'offrande, destinés aux prêtres, la « maison de Dieu ») donnent un contexte de rapport institutionnel à Dieu. Que ce caractère d'évidence soit convoqué, dans le contexte du sabbat, lui fait prendre un relief d'autant plus expressif.

Le conflit porte donc aussi sur le *point de vue*. Les Pharisiens se situent sur le plan de la loi, incluant son champ sémantique - ce qui est « permis » et ce qui ne l'est pas ; ce plan induit l'idée de transgression, de désobéissance, et partant, de soumission aveugle, ce qu'on traduira par légalisme - la loi pour la loi. Jésus se

situe sur le plan du « *besoin* » (v. 25), de l'évident, ouvre à la responsabilité, et partant au compromis.

Cette responsabilité est à la fois *personnelle* et *collective*. Dans la péricope, le conflit n'est pas uniquement personnel - un choc frontal entre personnalités ; comme « chefs de groupe », les pharisiens/David-Jésus mettent en lumière deux visions religieuses à l'échelle d'une vie collective, au niveau d'une conscience collective. Il s'agit individuellement et collectivement de répondre, au nom de Dieu, d'une bienveillance envers *l'humain*. Si la ritualité permet de prendre du recul par rapport au réel, ce n'est pour s'en extraire. Le réel est au contraire intégré, destiné à faire bouger les lignes. Jésus demande aux Pharisiens de *tirer leçon* de l'exemple de David, exemple qui devrait lui aussi, à *l'évidence*, s'imposer à la conscience de chacun (« Vous n'avez donc jamais lu... ? »).

Cette responsabilité peut aussi être déclinée comme une cohérence entre le dire et le faire. La bienveillance envers l'humain, à laquelle le religieux - dans sa dimension culturelle et institutionnelle - est destiné, écarte, ou devrait écarter, le risque de la sacralisation du temps et de l'espace afin qu'ils soient temps et espace au *service* de la *vie* de l'homme.